

DOSSIER DISPOSITIF

Comprenant sept textes remis par
D. Grimault, G. Thouvenin, Ph. Garnier,
J. Nassif, M. Defrance, C. Masclef et T Perles.

I V.) J Nassif.

Proposition de procédure.

Pour rendre compte de l'existence de psychanalystes qui se diraient tels.

Je livre à l'occasion de notre discussion la première mouture de cette tentative. Texte à verser, pour la bonne histoire, au dossier de la gésine d'une institution analytique qui vaille... 15/1/92.

Je l'ai souligné d'emblée, il s'agit bien de se dire, et non point d'être nommé.

Cette distinction, il importe d'en accuser le tranchant, pour faire pièce, et plus que jamais, à l'autorisation préalable.

Il n'y a pas lieu, pour mettre en jeu la procédure dont je vais parler, d'introniser des psychanalystes, sans y pour le coup : ni didacticiens ni contrôleurs, ni âme ni corps.

Ce ne sont là que des soi-disants ; et il n'y a que de l'analyse freudienne. Mais comme l'anathème n'est plus de saison, disons plus modestement que les psychanalystes ne peuvent être que se-disant, un complément dont je laisse libre l'écriture, seul le dire portant véritablement à conséquences.

Pourvu qu'une telle initiative, qui ne peut être encore une fois anticipée par une institution, soit celle de sujets qui, offrant la règle fondamentale, offrent tout aussi bien leur engagement à s'y tenir, jusqu'à ce qu'il puisse être apprécié, et seulement dans l'après-coup, s'ils ont pu être quelquefois psychanalystes.

Être? N'est-ce point encore trop dire? Et n'y aurait-il pas lieu de penser que c'est plutôt avec son désêtre, pour reprendre à notre compte et dans un autre contexte, le néologisme lacanien, qu'un psychanalyste se trouve agir.

Car, si c'était avec son être, ne serait-ce point à tout coup vers la suggestion que s'orienterait son action? Et ne deviendrait-il pas aisé de remettre l'analyse freudienne sur les rails d'une psychologie? Certaines âmes ayant été passées au tamis le plus fin qui se puisse concevoir, se révéleraient alors assez pures pour en guider d'autres.

Vers la vérité? À Dieu ne plaise. Mais la balkanisation qui sévit dans les rangs de la psychanalyse aujourd'hui ne prend-elle pas les allures d'une sectorisation dont chaque secteur, vu avec les yeux du public, peut fort bien passer pour de la secte.

Je ne méconnais certes pas l'existence du métier; et il y a assurément des praticiens expérimentés avec lesquels des analysants auraient toutes leurs chances, jusques et y compris dans les lieux théoriquement les plus réfractaires à leur invention.

Mais je maintiens cependant qu'il n'y a aucune raison qu'il soit possible de tirer à

partir de ce fait argument et de fonder à partir de là une essence ou cerner une fonction qui seraient celles du psychanalyste.

On ne devient psychanalyste qu'à partir du moment où tel ou tel analysant vous fait rencontrer ce désêtre qui se creuse dans la faille où, toutes les conditions nécessaires de l'acte psychanalytique étant pourtant réunies, elles se révèlent néanmoins insuffisantes.

Par la grâce de l'analysant, dest non seulement du transfert qui se crée, mais les conditions de son passage à la limite: il va jusqu'à faire atteindre ce point où l'analyse est rendue impossible, l'analyste se voyant condamné à l'impuissance.

La procédure que je propose voudrait précisément chercher à tirer argument de la rencontre d'une telle limite que je nommerai bord, et à viser donc à l'élucidation des conditions d'obtention par l'analysant de ce désêtre de son psychanalyste.

Ce bord, qui n'est pas seulement l'apanage du jeune analyste, mais du plus chevronné; qui ne se manifeste pas seulement en début de cure, mais à l'un ou l'autre de ses tournants, et presque inéluctablement aux alentours de sa fin, - il s'agirait ici de parier qu'il n'est point indicible et nécessairement livré à l'évanescence?

Posons même que c'est par le recueil (et dépassement) de cette limite que l'analyse peut se transmettre. Ce qui se transmettrait par le témoignage de l'analyste d'un se disant analyste, ce qui pourrait aussi bien être transmis par le témoignage d'un contrôleur de ce même analyste en difficulté ne relève au mieux que d'un enseignement, mais ne saurait permettre la mise en jeu d'une procédure.

Il est, en effet, amplement démontré que les associations qui se cooptent sur ce modèle, nécessairement hiérarchique, sont guettées par la tentation soit d'un conformisme soit d'une démission théorique.

À l'instar de ce qui a été en son temps proposé avec la passe, je poserai qu'il est préférable de considérer que ce soit par le témoignage indirect des manifestations d'un désêtre plutôt que des prouesses d'un sujet, que l'expérience de la psychanalyse puisse se perpétuer.

Mais il est ici notable que l'idée de la procédure de bord n'aurait pu s'envisager si l'expérience de la passe reprise ici ou là depuis l'E.F.P. n'avait pas montré que ce n'est point le type de procédure adéquat pour que s'y recueille la difficulté d'être analyste.

Sans venir pour autant se gargariser d'un prétendu "échec de la passe", parce qu'elle ne donnerait pas accès au moment du devenir analyste et qu'il serait donc tout spécialement malaisé d'en tirer des raisons de nommer le candidat analyste, il était prévisible que l'adresse à un jury, serait-ce par le truchement des passeurs, ne puisse qu'exacerber, au mieux une dernière fois dans le cours d'une analyse, les attentes d'un sujet envers un Autre qui ne se montrerait point défaillant.

Or ce n'est précisément pas en position d'Autre, mais d'objet, qu'un analyste se pose tout d'abord, même si c'est en position d'objet perdu, cette perte se montrant à nouveau susceptible de relancer l'illusion du sujet envers un autre nostalgiquement aimé, puis ressuscité.

C'est apparemment ce que la passe ne peut éviter de redupliquer, dans le rapport du passant au jury, se situant, dans la meilleure des hypothèses, comme le point avant-coureur d'un deuil enfin possible envers ce sujet supposé savoir.

Mais ce trait me permet d'accuser les arêtes d'une différence : la passe, en tant que point ultime de butée d'une illusion, ne saurait être considérée comme un moment récurrent dans le déroulement d'une cure, alors qu'il est constatable que ce peut être le cas dans ces

moments de bord.

Par ailleurs, il est d'expérience que la passe est fortement particularisée par la personnalité de l'analysant, quel qu'ait pu être son (ou ses) psychanalystes. Un bord, au contraire, tel que nous voudrions en isoler le moment, est tout autant particularisé par la cure de l'analysant concerné que par le devenir analyste de son analyste; devenir, faut-il le souligner, qui n'est jamais acquis une fois pour toutes et qui peut être remis en question chez un se disant analyste, à chaque nouvelle cure.

De toutes ces considérations découle la proposition que je fais d'une procédure qui serait à expérimenter au sein d'une institution, voire de plusieurs.

Elle suppose l'emboîtement de trois rouages, s'inspirant chacun de traits pertinents dans la procédure de la passe, par rapport auxquels il deviendrait possible de distinguer une procédure de bord.

Le premier de ces rouages s'inspire de la condition nécessaire à la procédure de la passe, à savoir que des analystes désignent des passeurs. Il est constatable que la collection de noms ainsi établie ne fait pas liste, mais constitue le premier temps nécessaire à l'obtention d'un chapeau dans lequel seront tirés au sort des passeurs.

Le candidat au bord devrait, de même, pouvoir tirer quatre noms d'une collection obtenue cependant cette fois par l'auto-désignation de ceux qui auront bien voulu se dire analystes à cet effet auprès de l'instance coordonnante qui les aura recueillis.

Avec ces quatre se disant analystes (deux des noms échus par le sort ayant pu être récusés), il formerait un cartel - et ce serait là le deuxième rouage -, cartel où il s'emploierait à parler, en tant que candidat, non pas de sa pratique en général, ni même de la période de son installation, mais d'une expérience de bord dans un cas déterminé d'analyse pris à l'un quelconque de ses moments.

Ce cartel devrait être éphémère et ne saurait se réunir plus de six fois (ou moins de trois fois). Il aurait essentiellement pour fonction d'élaborer ce discours de bord pour le rendre transmissible, sans divulguer le secret qui en fait le prix; au point de pouvoir se séparer dans l'acte de désignation d'un sujet du bord, qui aurait pour fonction d'en porter indirectement le témoignage.

Ce sujet, qui ne serait donc pas le candidat au bord lui-même, aura pour mission de transmettre ce témoignage, mais non point auprès d'un jury ; - et c'est en cela que la procédure de bord, en son troisième rouage, se distinguerait le plus nettement de la passe. Il tire, en effet, au sort un nouveau cartel dans la collection des se disant analystes.

Or il est tout de suite à noter, à propos de cette dernière étape, que le candidat au bord, dont il n'y a pas lieu de supposer qu'il ne puisse d'ailleurs pas faire déjà partie de cette collection, y aura en tout cas été automatiquement inscrit.

Il en découle que le sujet du bord qui porte le témoignage du travail de cartel constitué par le candidat peut tout à fait comprendre qu'il assume la responsabilité afférente à celui qui pourrait cartelliser l'ensemble, nécessairement clos à un moment donné, formé par la collection des se disant analystes.

Ce nouveau cartel se réunit, en effet, trois fois au plus; et peut-être une seule fois suffit-elle pour que soient obtenus, - surtout si un troisième et nouveau cartel est à partir de là suscité, et ainsi de suite - les trois effets suivants:

- Une cartellisation complète de la série des noms qui se seront auto-désignés analystes;

- Un retour par là même au candidat au bord, qui fait partie de droit d'une telle série, de telle sorte que son témoignage, retravaillé, puisse apporter de nouvelles connaissances sur la structure de bord de la pratique analytique;
- Une réflexion d'ensemble parmi les cartels ainsi formés sur les conséquences qu'aurait sur la pratique du bord et sur l'institution, la nomination comme telle d'un analyste.

Paris Strasbourg, 1-7 février 1989.